Commission de la santé et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS

2008-2009

Demande de renseignements particuliers



Commission de la santé et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS

2008-2009

Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle





RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE TABLE DES MATIÈRES

Pour toutes les sociétés (OSBL) créées par le ministère ou par des 1. employés du ministère ou d'une des sociétés relevant du ministère dans les deux dernières années :.... a. Date et contexte de création; b. Objectifs poursuivis; c. Nombre d'employés et/ou d'administrateurs incluant leur nom, titre, salaire incluant, le cas échéant, les comptes de dépenses, frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation ainsi que leur cv; d. Indiquer, le cas échéant, la date du début du contrat, de la nomination ou autre et de la fin; e. Indiquer le budget dévolu. Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2. 2007-2008, dont a fait partie le ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats..... Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du ministère 3. pour l'année 2007-2008 indiquer :..... a. La liste des employés et/ou membres du conseil d'administration; b. La liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération; c. La liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur cv; d. Leur frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation. Pour l'année 2007-2008, le nombre d'employés à statut occasionnel dont 4. le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteurs d'activité..... Pour l'année 2007-2008, le nombre d'employés à statut occasionnel qui 5. ont été congédiés, par secteurs d'activité..... Nombre et pourcentage d'employés occasionnels en 2007-2008 et 6. comparaison avec les quatre dernières années..... Nombre et pourcentage d'employés occasionnels devenus permanents 7. pour 2007-2008..... Prévisions budgétaires pour l'année en cours et ventilation détaillée des 8. compressions demandées par le Conseil du trésor pour le ministère et pour tous les organismes sous sa juridiction pour l'année 2007-2008......

Pour tout organisme relevant du ministère, concernant le bureau de la

présidence:....

9.

- a. Nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents;
- b. Liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre;
- c. Frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
- d. Liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants, incluant les coûts afférents.
- 11. Frais de traduction et liste des documents traduits incluant la liste des contrats et le nom des firmes sélectionnées, de même que les coûts.........
- 13. Effectifs de la CSST par grandes missions et dépenses afférentes :........
 - a. prévention, inspection;
 - b. indemnisation et réadaptation;
 - c. financement.
- 14. Nombre de prestataires inscrits en 2007 et nombre d'entreprises enregistrées en 2007.....
- Nombre d'enquêtes réalisées par la CSST au cours de chacune des deux dernières années (ventilation) et motifs des enquêtes......
- Valeur des amendes perçues par la CSST au cours de chacune des deux dernières années.
- Montant total des cotisations versées à la CSST en 2007 par les employeurs, moyenne annuelle des cotisations par employeur et prévisions pour 2008......
- 20. Montant total des prestations versées par la CSST en 2007 aux travailleurs, moyenne annuelle des prestations par travailleur.....
- Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives, liste des agences, nature des interventions, technologies utilisées, résultats obtenus.....
- 22. Nombre de dossiers transmis en révision :
 - a. par les travailleurs;
 - b. par les entreprises;
 - d. par la CSST;
 - e. le résultat des demandes de révision selon la clientèle.

23.	Le nombre de dossiers en révision par région et délai moyen d'attente entre la demande et la décision
24.	Bilan à jour de l'application du programme de retrait préventif de la femme enceinte, le nombre de dossiers actifs, de cas contestés et le coût du programme de 1997 à ce jour
25.	État des fonds de la CSST
26.	Prévisions actuarielles du régime de santé et de sécurité
27.	Liste et copie des ententes entre la CSST et les autres organismes ou ministères.
28.	Nombre d'évaluations médicales contestées au Bureau d'évaluation médicale par la CSST en 2007 et nombre d'avis demandés
29.	État de la situation concernant le dossier des dépenses non imputées
30.	Liste de tous les contrats de moins de 25 000 \$ octroyés à des particuliers ou des entreprises

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

1. POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS (OSBL) CRÉÉES DANS LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Pour toutes les sociétés (OSBL) créées par le ministère ou par des employés du ministère ou d'une des sociétés relevant du ministère dans les deux dernières années :

a) Date et contexte de création ;

b) Objectifs poursuivis ;

c) Nombre d'employés et/ou d'administrateurs incluant leur nom, titre, salaire incluant, le cas échéant, les compres de dépenses, frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation ainsi que leur ev ;

d) Indiquer, le cas échéant, la date du début du contrat, de la nomination ou autre et de la fin ;

e) Indiquer le budget dévolu.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

2. LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS DONT A FAIT PARTIE LE MINISTÈRE ET/OU SES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES

ministère	ous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2007-2008, dont a fait partie l et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences o es. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.
	La réponse à cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. POUR CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES RELEVANT DU MINISTÈRE POUR L'ANNÉE 2007-2008

Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du ministère pour l'année 2007-2008 indiquer :

- a) La liste des employés et/ou membres du conseil d'administration ;
- b) La liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération;
- c) La liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur cv ;
- d) Leur frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation.

A) LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Luc Meunier

Président du conseil d'administration et chef de la direction, Commission de la santé et de la sécurité du travail

REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS

Michel Arsenault

Président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Andrée Bouchard

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Michel Poirier

Directeur québécois, Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Claude Faucher

Vice-président, Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Jean Lavallée

Directeur général et secrétaire financier, Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité et vice-président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Roger Valois

Vice-président, Confédération des syndicats nationaux (CSN)

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS

Michel Kelly-Gagnon

Président, Conseil du patronat du Québec

François Cliche

Vice-président aux ressources humaines, Telus Québec

Céline Dugré-Charron

Directrice corporative en santé et en sécurité du travail, Cascades Canada inc.

Franco Fava

Administrateur

Yves Gilbert

Directeur général, Caisse populaire Desjardins des Hauts-Reliefs (Frontenac)

François E. Pelletier

Président et chef de la direction, La compagnie minière Québec-Cartier

- B) Aucun renouvellement de mandat des membres du conseil d'administration au cours de l'année 2007
- C) Aucune nomination au cours de l'année 2007
- D) FRAIS DE DÉPLACEMENT ET AUTRES FRAIS DU 1^{ER} JANVIER 2007 AU 31 DÉCEMBRE 2007 (EN DOLLARS).

Nom des membres	Distance/ Stationnement	Taxis/ Transport en commun	Repas	Logement
François Cliche	706,00	839,83	332,15	1 151,78
Céline Dugré-Charron	885,20	232,25	121,88	707,31
Franco Fava	2 029,50	208,78	10,20	1 412,22
Yves Gilbert	1 434,40	5,50	32,97	713,67

Note: Inclus activité régulière, formation, congrès, conseil et comité.

N.B. Pour les frais se rapportant au président du conseil d'administration et chef de la direction, voir question 9

Source: Direction de la programmation budgétaire - mars 2008

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

4. NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL DONT LE CONTRAT EST ARRIVÉ À ÉCHÉANCE ET N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Pour l'année 2007, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteurs d'activité.

SECTEUR	Nombre	
Réparation	12	
Prévention-inspection	2	
Financement	5	
Administration (soutien au régime et soutien administratif)	33	
TOTAL	52	

Source : Direction générale des ressources humaines - Mars 2008

N.B.: L'année financière de la CSST débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Les données statistiques ne sont disponibles que pour l'année 2007.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

5. NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL QUI ONT ÉTÉ CONGÉDIÉS, PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Pour l'année 2007, le nombre d'employés à statut occasionnel qui ont été congédiés, par secteurs d'activité.

SECTEUR	Nombre	
Réparation	7	
Prévention-inspection	1	
Financement	0	
Administration (soutien au régime et soutien administratif)	8	
TOTAL	16	

Source : Direction générale des ressources humaines - Mars 2008

N.B.: L'année financière de la CSST débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Les données statistiques ne sont disponibles que pour l'année 2007.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

6. NOMBRE ET POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS EN 2007 ET COMPARAISON AVEC LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels en 2007 et comparaison avec les quatre dernières années.

Année	Nombre	%
2007	661	16,4
2006	603	14,9
2005	693	16,9
2004	726	17,2
2003	654	15,5

Source : Direction générale des ressources humaines - Mars 2008

N.B.: L'année financière de la CSST débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Les données statistiques ne sont disponibles que pour l'année 2007.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

7. NOMBRE ET POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS DEVENUS PERMANENTS POUR 2007 et 2008.

		permanents pour 2007-2008	

Année	Nombre	%
2007	156	23,6

Source : Direction générale des ressources humaines - Mars 2008

N.B.: L'année financière de la CSST débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Les données statistiques ne sont disponibles que pour l'année 2007

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

8. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE EN COURS ET VENTILATION DÉTAILLÉE DES COMPRESSIONS DEMANDÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR L'ANNÉE 2007-2008

Prévisions budgétaires pour l'année en cours

CSST - PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008

- 453 283 200 \$ pour les frais d'administration (382 586 600 \$ récurrent et 70 696 600 \$ non récurrent);
- 54 494 100 \$ pour le financement des dépenses de la Commission des lésions professionnelles ;
- 22 800 \$ pour la quote-part de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au financement des dépenses du Tribunal administratif du Québec ;
- Autorise l'enveloppe totale des ETC à 3 861,9.

FSST - PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008 (AU TITRE DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION)

- 67 237 400 \$ pour le programme des paiements pour les services de santé au travail ;
- 17 999 800 \$ pour la subvention accordée à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail ;
- 28 627 700 \$ pour les subventions pour la formation et l'information ;
- 650 000 \$ pour les subventions en santé et sécurité.

Ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor pour le ministère et pour tous les organismes sous sa juridiction pour l'année 2007-2008.

S/O

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

POUR TOUT ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, CONCERNANT LE BUREAU DE LA PRÉSIDENCE

Pour tout organisme relevant du ministère, concernant le bureau de la présidence :

- a) Nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents ;
- b) Liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre ;
- c) Frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation ;
- d) Liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants, incluant le coût afférent.

A) FRAIS DE RÉUNION

Noms	FRAIS DE RÉUNION 2007-01-01 AU 2007-12-31			
TIONAD	RENCONTRES	REPAS	FRAIS AFFÉRENTS	
Réal Bisson ¹	3	94,53 \$		
Richard Verreault ²	3	252,24 \$		
Luc Meunier ³	2	308,00 \$		
André Beauchemin	15	1 004,00 \$		
Carolle Beaupré ⁴				
Rachel Binet			· 	
Marie-Josée Boucher				
Chantal St-Jacques ⁵				
Guylaine Tremblay ⁶				
TOTAL:	23	1 658,77 \$		

Source: Direction de la programmation budgétaire - Mars 2008

PCACD par intérim du 1^{er} janvier au 16 septembre 2007
 PCACD par intérim du 17 septembre au 25 novembre 2007
 Nomination du PCACD à compter du 26 novembre 2007

⁴ Arrivée au Bureau du président le 26 novembre 2007

⁵ Départ du Bureau du président le 14 janvier 2007

⁶ Départ du Bureau du président le 22 mai 2007

- B) LISTE DES PRINCIPAUX ORGANISMES, ASSOCIATIONS OU PERSONNES RENCONTRÉS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CHEF DE LA DIRECTION DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST), EN 2007:
 - Ministre du Travail du Québec
 - Cercle des sous-ministres
 - Forum des sous-ministres
 - Forum des dirigeants des grands organismes
 - Secrétaire général du gouvernement du Québec
 - Caisse de dépôt et de placement du Québec
 - Commission des lésions professionnelles
 - Institut d'administration publique du Québec
 - Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail

Note: Dans le cadre de ses attributions, le président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST peut aussi être appelé à rencontrer de manière ad hoc certains intervenants dans l'appareil gouvernemental, des membres du conseil d'administration de la CSST ainsi que divers représentants du monde patronal et syndical.

C) FRAIS DE DÉPLACEMENT

Noms	FRAIS DE DÉPLACEMENT 2007-01-01 AU 2007-12-31			
	VOYAGE	REPAS	TOTAL	
Réal Bisson ¹	1 968,79 \$	613,65 \$	2 582,44 \$	
Richard Verreault ²	602,80 \$	97,90 \$	700,70 \$	
Luc Meunier ³	766,11 \$	130,40 \$	896,51 \$	
André Beauchemin	2 278,65 \$	334,55 \$	2 613,20 \$	
Carolle Beaupré ⁴				
Rachel Binet				
Marie-Josée Boucher				
Chantal St-Jacques ⁵				
Guylaine Tremblay ⁶				
TOTAL:	5 616,35 \$	1 176,50 \$	6 792,85 \$	

¹ PCACD par intérim du 1^{er} janvier au 16 septembre 2007

Source : Direction de la programmation budgétaire - Mars 2008

² PCACD par intérim du 17 septembre au 25 novembre 2007

³ Nomination du PCACD à compter du 26 novembre 2007

⁴ Arrivée au Bureau du président le 26 novembre 2007

⁵ Départ du Bureau du président le 14 janvier 2007

⁶ Départ du Bureau du président le 22 mai 2007

C) FRAIS DE REPRÉSENTATION

Noms	FRAIS DE REPRÉSENTATION 2007-04-01 AU 2008-03-31
Réal Bisson ¹	175,26 \$
Richard Verreault ²	
Luc Meunier ³	2 238,61 \$
André Beauchemin	
Carolle Beaupré ⁴	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Rachel Binet	
Marie-Josée Boucher	
Chantal St-Jacques ⁵	
Guylaine Tremblay ⁶	
TOTAL:	2 413,87 \$

Source : Direction de la programmation budgétaire – Mars 2008

D) COLLOQUES / CONGRÈS

Noms	Colloques / Congrès 2007-01-01 au 2007-12-31		
TYONAS	PARTICIPATION	Coûts	
Réal Bisson ¹			
Richard Verreault ²			
Luc Meunier ³			
André Beauchemin			
Carolle Beaupré ⁴			
Rachel Binet			
Marie-Josée Boucher			
Chantal St-Jacques ⁵			
Guylaine Tremblay ⁶			
TOTAL:			

Source: Direction de la programmation budgétaire – Mars 2008

¹ PCACD par intérim du 1^{er} janvier au 16 septembre 2007 ² PCACD par intérim du 17 septembre au 25 novembre 2007 ³ Nomination du PCACD à compter du 26 novembre 2007

⁴ Arrivée au Bureau du président le 26 novembre 2007

⁵ Départ du Bureau du président le 14 janvier 2007

⁶ Départ du Bureau du président le 22 mai 2007

¹ PCACD par intérim du 1^{er} janvier au 16 septembre 2007 ² PCACD par intérim du 17 septembre au 25 novembre 2007

Nomination du PCACD à compter du 26 novembre 2007

Arrivée au Bureau du président le 26 novembre 2007

Départ du Bureau du président le 14 janvier 2007

⁶ Départ du Bureau du président le 22 mai 2007

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

10. LISTE ET COPIE DE TOUS LES SONDAGES ET DE TOUTES LES RECHERCHES COMMANDÉS EN 2007-2008, INCLUANT LES COÛTS ET LES APPELS D'OFFRE

Liste et copie de tous les sondages et de toutes les recherches commandés en 2007-2008, en incluant les coûts et les appels d'offre.

DESCRIPTION DU SONDAGE	Montant (en dollars)
Sondage auprès des travailleurs indemnisés avec 15 jours et plus d'indemnité de remplacement du revenu relatif aux services de la CSST (automne 2007 et janvier 2008).	51 350,00
Prise de rendez-vous et rencontres avec des employeurs et des travailleurs sur la gestion de la prévention en santé et sécurité du travail (septembre et octobre 2007)	3 150,00
Pré-sondage téléphonique auprès des « travailleurs sans risque de chronicité » à l'égard des services rendus par la CSST (janvier 2007).	4 790,00
Sondage téléphonique auprès des « travailleurs sans risque de chronicité » à l'égard des services rendus par la CSST (printemps 2007).	19 012,00
Sondage téléphonique auprès des employeurs possédant un seul établissement (novembre 2006 à janvier 2007).	£

Source: CSST – Mars 2008

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

11. FRAIS DE TRADUCTION ET LISTE DES DOCUMENTS TRADUITS INCLUANT LA LISTE DES CONTRATS ET LE NOM DES FIRMES SÉLECTIONNÉES, DE MÊME QUE LES COÛTS

Frais de traduction et liste des documents traduits incluant la liste des contrats et le nom des firmes sélectionnées, de même que les coûts.										
Pour l'année 2007, la CSST a déboursé un montant total de 302 990,67 \$ pour les frais de traduction pour l'ensemble de ses unités administratives, incluant la valeur du seul contrat par appel d'offres accordé par la CSST à la firme Arnaud Bridger et Ass inc., pour la traduction des décisions de la Direction de la révision administrative (valeur de 170 000 \$).										
	·									

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

12. MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC (SIQ) POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRAT EN 2007-2008 - VALEUR DU MANDAT

'aménagement, la décorati 'aleur du mandat.	on et les travaux divers en régie	e (SIQ) pour la location, l'achat et/ou par sous-contrat en 2007-2008
Location de bureaux (Grant	by et Laurentides): 681 082 \$	

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

13. EFFECTIFS DE LA CSST PAR GRANDES MISSIONS ET DÉPENSES AFFÉRENTES

Effectifs de la CSST par grandes missions et dépenses afférentes :

- a) prévention, inspection;
- b) indemnisation et réadaptation;
- c) financement.

,	
ANNÉE	2 2007
	<i>4</i> 4 0 0 1

ANNEE 2007							
MANDAT	EFFECTIFS	FRAIS D'ADMINISTRATION (M \$) ¹	COÛT DES PROGRAMMES (M \$)				
Indemnisation et réadaptation	2 089,0	165,1	2 699,0 3				
Prévention-inspection	573,3	47,3	108,3 4				
Financement	550,2	43,4	N/A				
Administration ²	582,9	78,3	N/A				
TOTAL	3 795,4 5	334,1	N/A				
Frais imputés		(15,5) 6					
TOTAL Frais d'adm	inistration CSST	318,6					

Source :Direction de la programmation budgétaire -Mars 2008

- 1. Les frais d'administration de la CSST, qui est fiduciaire du FSST, comprennent les dépenses liées à la rémunération des employés et celles de fonctionnement. Quant aux dépenses afférentes de frais d'administration de la fiducie (FSST), il faut ajouter l'amortissement (18,8 M\$) et la variation du passif actuariel (25,4 M\$), portant ainsi les frais d'administration de la fiducie à 362,8 M\$.
- 2. L'administration comprend les unités de soutien au régime et de soutien administratif qui se définissent comme suit :

Unité de soutien au régime :

Unités non directement associées aux grands mandats du régime de santé et de sécurité du travail mais nécessaires à son soutien. (Ex.: La Direction de l'actuariat et de l'expertise en financement pour le développement et l'application des produits d'assurance et de tarification, la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information pour la gestion des risques financiers et la production d'informations financières et statistiques pour l'interne et l'externe et la partie <<développement>> de la Direction générale des technologies de l'information pour développer les nouveaux systèmes nécessaires au bon fonctionnement du régime.).

Unité de soutien administratif:

Unités qui fournissent le soutien administratif aux unités de service à la clientèle ou de soutien au régime. (Ex. : La Direction générale des ressources humaines, pour ses activités de dotation et de paie, la Direction de la programmation budgétaire pour l'application du cycle budgétaire, la Direction des ressources matérielles pour ses activités d'achats centralisés, d'aménagement en région, etc. et la partie <<exploitation>> de la Direction générale des technologies de l'information pour soutenir les systèmes existants.).

- 3. Ce montant représente les prestations versées durant l'exercice terminé le 31 décembre 2007, ainsi que la variation du passif actuariel, pour les programmes de réparation et le programme pour une maternité sans danger.
- 4. Ce montant représente le coût des programmes de prévention pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.
- 5. Il s'agit de l'effectif utilisé à la CSST au 31 décembre 2007.
- 6. Sommes perçues pour financer les frais engagés par la CSST pour l'application de diverses lois dont les prestations sont intégralement remboursées à la CSST, soit : Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, Loi visant à favoriser le civisme, Loi sur l'indemnisation des agents de l'État, et le chapitre X de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles visant les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

14. NOMBRE DE PRESTATAIRES INSCRITS EN 2007 ET NOMBRE ENREGISTRÉES EN 2007

D'ENTREPRISES

		nregistrées en 2007.

ANNÉE 2007

Nombre de réclamations pour les quelles des prestations ont été versées en 2007 à l'égard :

- d'une lésion professionnelle

288 165

- du programme Pour une maternité sans danger

48 163

TOTAL: 336 328

Nombre d'employeurs qui ont déclaré au moins 1 \$ en masse salariale assurable en 2007 :

TOTAL:

187 965



RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

15. LISTE DES SOUS-COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CSST ET DES COMITÉS AD HOC AVEC LEURS MANDATS ET LEUR COMPOSITION

Comités	Membres Patronaux	Membres Syndicaux
oudgets et des programmes des	Robert Borduas François Cliche Yves Gilbert	Andrée Bouchard Michel Arsenault Robert Demers Claude Faucher Jean Lavallée
Comité technique (n° 3.33.1) sur l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail	André Denis Céline Dugré-Charron Yves Gilbert Richard Lapointe	Andrée Bouchard Jean Dussault Claude Faucher
Comité de révision (n° 3.33.2) du Règlement sur la santé et la sécurité du travail	Céline Dugré-Charron Germain Gaudreault Yves Gilbert Paul Poirier	René Bellemarre Andrée Bouchard Jean Dussault Claude Faucher
Comité technique sur la réglementation en matière de sécurité dans les bâtiments (n° 3.33.2.1) du Comité permanent de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail	François Cliche Céline Dugré-Charron	Andrée Bouchard Serge Langlois Jocelyne Lavoie Pierre Morin
Comité (n° 3.36) de vérification	François Cliche Michel Kelly-Gagnon Franco Fava (substitut)	Andrée Bouchard Michel Arsenault Michel Poirier (substitut)
Comité (n° 3.39) sur le budget	François Cliche Franco Fava Yves Gilbert Michel Kelly-Gagnon	Andrée Bouchard Michel Arsenault Claude Faucher Jean Lavallée
Comité (n° 3.46) sur le programme des services de santé au travail	Céline Dugré-Charron Sylvain Parisien	Andrée Bouchard Claude Faucher Michel Poirier
Comité (n° 3.47) sur la capitalisation	Franco Fava Michel Kelly-Gagnon François E.Pelletier Claude Plamondon	Andrée Bouchard Michel Arsenault Claude Faucher
Comité (n° 3.57) de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines	Guy Boulanger François E. Pelletier Christian Pichette Bertrand Potvin Paul Potvin	Michel Arsenault René Bellemarre Claude Bénard Rodrigue Chartier François Ouellet André Racicot

Comités	Membres Patronaux	Membres syndicaux
Comité (n° 3.57.1) sur le suivi du plan d'action de la CSST dans les mines souterraines		Michel Arsenault Claude Bénard Rodrigue Chartier Gaétan Lyrette Michel Macdonald André Racicot
Comité (n° 3.63) de placement	Franço Fava François E. Pelletier	Andrée Bouchard Michel Poirier
Comité (n° 3.68) afin de revoir certaines modalités d'applica-tion du programme Pour une maternité sans danger		Andrée Bouchard Pierre Dupuis Claude Faucher
Comité technique (n° 3.69) sur le béryllium		Andrée Bouchard René Bellemarre Mario Cournoyer Jocelyn Lavoie André Tremblay
Comité du conseil sur le suivi des technologies de l'information	François E. Pelletier	Andrée Bouchard Michel Poirier

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

16. NOMBRE D'ENQUÊTES RÉALISÉES PAR LA CSST AU COURS DE CHACUNE DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (VENTILATION) ET MOTIFS DES ENQUÊTES

Nombre d'enquêtes réalisées par la CSST au cours de chacune des deux dernières années (ventilation) et motifs des enquêtes.

SECTEURS	2006	2007
Bâtiment et travaux publics	17	13
Industrie chimique	2	0
Forêt et scieries	4	2
Mines, carrières et puits de pétrole	5	2
Fabrication de produits en métal	0	2
Industrie du bois (sans scierie)	2	0
Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	3	3
Fabrication d'équipement de transport	0	0
Première transformation des métaux	0	0
Fabrication de produits minéraux non métalliques	3	1
Administration publique	2	5
Industrie des aliments et boissons	0	3
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	0	0
Industrie du papier et activités diverses	6	2
Transport et entreposage	4	5
Commerce	4	1
Industrie du cuir	0	0
Fabrication de machines (sauf électriques)	0	0
Industrie du tabac	0	0
Industrie textile	0	1
Autres services commerciaux et personnels	3	5
Communications, transport d'énergie et autres services publics	3	1
Imprimerie, édition et activités annexes	1	0
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	1
Fabrication de produits du periore et du charcon	0	1
Agriculture	5	0
Bonneterie et habillement	0	0
	0	1
Enseignement et services annexes Finances, assurances et affaires immobilières	2	0
Services médicaux et sociaux	1	0
	0	0
Chasse et pêche Industries manufacturières diverses	Ö	0
Dossiers non codés	o o	2
	(7	51
Total	67	51

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

17. NOMBRE ET NATURE DES MESURES CORRECTRICES IMPOSÉES PAR LA CSST AU COURS DE CHACUNE DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Nombre et nature des mesures correctrices imposées par la CSST au cours de chacune des deux dernières années.

TYPES DE MESURE	2006	2007
Dérogations constatées	39 216	43 843
Arrêts de machines, fermetures des lieux, scellés apposés	4 928	5 378
Constats d'infraction signifiés	3 614	4 507

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

18. VALEUR DES AMENDES PERÇUES PAR LA CSST AU COURS DE CHACUNE DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

	ur des								

	2006	2007
MONTANT DES AMENDES PERÇUES	3 812 186 \$	4 274 500 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

19. MONTANT TOTAL DES COTISATIONS VERSÉES À LA CSST EN 2007 PAR LES EMPLOYEURS, MOYENNE ANNUELLE DES COTISATIONS PAR EMPLOYEUR ET PRÉVISIONS POUR 2008

Montant total des cotisations versées à la CSST en 2007 par les employeurs, moyenne annuelle des cotisations par employeur et prévisions pour 2008.

Année 2007					
Cotisations ¹ (\$)	2 306 600 280				
Dossiers d'employeurs	187 965	*			
Cotisation moyenne par employeur (\$)	12 271				

^{1.} Cotisations comptabilisées au 31 décembre 2007 au regard de l'année de tarification 2007. Ces cotisations ne comprennent pas les montants inscrits comme revenus en 2007 à titre d'arrérages et d'ajustements afférents à des années antérieures à 2007.

En tenant compte de ces arrérages et ajustements relatifs aux années antérieures, selon les états financiers du Fonds de la santé et de la sécurité du travail, les cotisations des employeurs totalisent 2 277,6 millions de dollars en 2007.

Année 2008 (Prévision)					
Cotisations ¹ (\$)	2 278 403 000				
Dossiers d'employeurs ²	n.d.				
Cotisation moyenne par employeur (\$)	n.d.				

^{1.} Prévision basée sur la tarification 2008

^{2.} Le nombre de dossiers d'employeurs sera connu en fin d'année seulement

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

20. MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CSST EN 2007 AUX TRAVAILLEURS, MOYENNE ANNUELLE DES PRESTATIONS PAR TRAVAILLEUR

Montant total des prestations versées par la CSST en 2007 aux travailleurs, moyenne annuelle des prestations par travailleur.

A	N]	NÉ	E	2	00	7

PROGRAMMES DE RÉPARATION:

Prestations versées (\$) 1 718 218 603

Nombre de réclamations 1 288 165

Prestation moyenne par réclamation (\$) 5 963

PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER:

Prestations versées (\$) 191 650 428

Nombre de réclamations¹ 48 163

Prestation moyenne par réclamation (\$) 3 979

Réclamations avec au moins un paiement pendant l'année visée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

21. MONTANTS DÉPENSÉS POUR L'EMBAUCHE DE FIRMES DE DÉTECTIVES, LISTE DES AGENCES, NATURE DES INTERVENTIONS, TECHNOLOGIES UTILISÉES, RÉSULTATS OBTENUS

Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives, liste des agences, nature des interventions, technologies utilisées, résultats obtenus.

Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives en 2007 : 930 732 \$

Liste des agences :

- Agence d'investigation A.M.G. (9136-7573 Québec inc.)
- Avant garde sécurité inc.
- BCS investigation (9113-1615 Québec inc.)
- Bureau national d'investigation du Québec (BNIQ)
- Chartrand Laframboise inc. (Mégaprobe)
- Consultants Lupien Rouleau inc. (Filature Expert investigation)
- Enquêtes spécialisées de l'Estrie inc.
- Filature Quali-T (Gestin Pergebec inc.)
- Garda du Canada (Le Groupe de sécurité Garda inc.)
- Investigations DL (9142-8268 Québec inc.)
- Investigation Lumen (9138-6664 Québec inc.)
- Investigation Nadeau, Lafrance inc.
- Sécurité Kolossal inc.
- Sécuritech investigation (Jean-Louis Temblay)
- Service d'enquêtes Jean Dagenais (9160-4413 Québec inc.)
- Services d'investigation Méridian (9166-1264 Québec inc.)
- S.I.R.C.O. (2969-9899 Québec inc.)

Nature des interventions et technologies utilisées : filature et vidéo

Résultats obtenus :

- Au cours de l'année 2007, la CSST a fait des enquêtes auprès de 239 travailleurs accidentés.
- Dans 38 % des enquêtes, les conclusions de l'enquête confirment les doutes.
- On estime que la CSST a économisé en 2007 une somme de 9 254 086 \$ en indemnités de remplacement de revenu, en frais d'assistance médicale et de réadaptation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

22. NOMBRE DE DOSSIERS TRANSMIS EN RÉVISION

Nombre de dossiers transmis en révision :

- a. par les travailleurs;
- b. par les entreprises;
- c. par la CSST;

	Année 2007	
Nombre de demandes in	scrites 1	
(Nombre de dossiers tran	nsmis en révision)	
	Nombre de demandes des travailleurs	23 057
	Nombre de demandes des employeurs	25 40
	Nombre de demande « autres » ²	8
	TOTAL:	48 55
Nombre de demandes ter	minées	
(Résultat des demandes	de révision selon la clientèle)	÷
	Demandes des travailleurs	
•	Décisions de 1 ^{ère} instance maintenues	18 60
	Décisions de 1 ^{ère} instance modifiées	2 06
	Désistements	95
	Autres décisions 3	2 18
	TOTAL:	23 80
	Demande des employeurs	
	Décisions de 1ère instance maintenues	17 87
	Décisions de 1ère instance modifiées	1 68
	Désistements	2 00
	Autres décisions ³	1 91

Source : Direction de la révision administrative – Mars 2008

¹ La CSST n'est à l'origine d'aucune demande de révision.

² Demandes faites par une partie autre qu'un travailleur ou un employeur (par exemple, la succession d'un travailleur décédé).

³ Comprend principalement des décisions à l'effet que les motifs invoqués par le demandeur ne permettent pas de le relever de son défaut d'avoir formulé sa demande de révision à l'intérieur du délai légal. La demande est donc jugée irrecevable.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

23. LE NOMBRE DE DOSSIERS EN RÉVISION PAR RÉGION ET DÉLAI MOYEN D'ATTENTE ENTRE LA DEMANDE ET LA DÉCISION

Le nombre de dossiers en révision par région et délai moyen d'attente entre la demande et la décision.

	20	007
Directions régionales	Nombre de dossiers traités	Délai moyen d'attente (jours)
Abitibi-Témiscamingue	972	86,9
Bas St-Laurent	1 417	83,9
Chaudière-Appalaches	3 125	92,7
Côte-Nord	7 51	94,0
Estrie	1 792	88,2
Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	828	92,9
Ile de Montréal	9 396	79,0
Lanaudière	3 342	81,0
Laurentides	3 370	78,8
Laval	2 366	84,4
Longueuil	3 274	81,4
Mauricie-Centre-du-Québec	3 110	77,6
Outaouais	1 076	87,6
Québec	4 436	86,3
Saguenay Lac St-Jean	1 901	92,4
St-Jean-sur-Richelieu	1 952	79,8
Valleyfield	1 773	81,7
Yamaska	2 258	86,7
Opérations centralisées <i>Loi sur les accidents du travail</i> (LAT)	235	156,8

Source : Direction de la révision administrative - Mars 2008 $\,$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

24. BILAN À JOUR DE L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RETRAIT PRÉVENTIF DE LA FEMME ENCEINTE, LE NOMBRE DE DOSSIERS ACTIFS, DE CAS CONTESTÉS ET LE COÛT DU PROGRAMME DE 1997 À CE JOUR

Bilan à jour de l'application du programme de retrait préventif de la femme enceinte, le nombre de dossiers actifs, de cas contestés et le coût du programme de 1997 à ce jour.

PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER

Nombre de demandes selon la décision d'admissibilité¹, et nombre de demandes inscrites en révision administrative pour les années 1997 à 2007

Nombre de demandes	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Demandes acceptées	18 206	19 832	21 305	22 130	23 624	23 800	25 205	26 419	28 039	30 117	31 017
Demandes refusées	1 062	1 214	1 294	1 295	1 314	1 317	1 341	1 421	1 518	1 559	1 472
Demandes à l'étude	58	54	63	69	65	58	97	58	92	93	144
Total	19 326	21 200	22 662	23 494	25 003	25 175	26 643	27 898	29 649	31 769	32 633
Demandes inscrites en révision administrative	s.o.*	s.o.*	187	205	272	237	255	365	408	413	435

^{*} Pour les années 1997 et 1998, il n'y a pas de données disponibles puisque la Direction de la révision administrative a été créée en 1998 lors de l'entrée en vigueur de la Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives.

DÉBOURS POUR LES ANNÉES 1997 À 2007

Débours	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Débours du programme pour l'année (en millions de dollars) ¹	85,4	92,2	103,0	108,6	128,0	138,8	158,1	168,1	186,1	187,9	191,7

¹ Données en date du 1^{cr} mars de l'année suivante.

¹ Selon les états financiers de chacune des années.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

25. ÉTAT DES FONDS DE LA CSST

FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (CDPQ)							
Au 31 Déce	EMBRE 2007						
VALEUR DES PLACEMENTS AUX ÉTATS FINANCIERS							
- Dépôts à participation à la juste valeur marchande :	11,0 G						
Source : Direction de la comptabilité et de la gestion d	de l'information – Mars 2008						
	.*						

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

26. PRÉVISIONS ACTUARIELLES DU RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

révisions actuarielles du régime de santé et de sécurité	
Les engagements du Fonds de la santé et de la sécurité c lésions professionnelles et du programme <i>Pour une mate</i> dollars au 31 décembre 2007.	lu travail (FSST) à l'égard des victimes de ernité sans danger sont de 10,9 milliards de
Ils sont inscrits comme passif actuariel au bilan du FSST	à cette date.
Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'infor	rmation – Mars 2008

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

27. LISTE ET COPIE DES ENTENTES ENTRE LA CSST ET LES AUTRES ORGANISMES OU MINISTÈRES

Liste et copie des ententes entre la CSST et les autres organismes ou ministères.

Titre	Référence légale	Date de signature
Entente	Loi sur l'accès,	1997-02-13
Relative à l'échange d'avis d'ouverture de chantiers Lettre d'Entente CSST – CCQ Concernant le registre informatisé des chantiers de la	Art. 123 4°	1997-02-13
CCQ Lettre d'Entente CSST – CCQ Relative à l'appariement des renseignements échangés		1997-03-13
Entente CSST – CCQ Relative à la désignation de la CCQ aux fins de reconnaître des équivalences quant à des cours et quant à la formation acquise en SST par certains travailleurs ontariens de la construction (1997) désirant œuvrer au Québec	LSST, Art. 170	1997-04-03
Entente CSST – CCQ Relative à la désignation de la CCQ aux fins de reconnaître des équivalences quant à des cours et de la formation acquise dans le domaine de SST par certains travailleurs de la construction de Terre-Neuve et du Labrador (1999)	LSST, Art. 170	1999-06-16
Entente CSST – CCQ Relative à la gestion du processus de certification des boutefeux	LSST, Art. 170	1993-10-05 Modifiée le 2007-11-21
Protocole de collaboration CSST - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Conformément à la Lettre d'entente de partenariat relative à l'harmonisation des produits et services de réinsertion professionnelle		2001-03-26
Entente CSST – SQDM Relative à l'acceptation de certains stagiaires à titre de travailleurs pour les programmes ALFEPAC, PAI et Programme Jeunes Volontaires	LATMP, Art. 16	1995-04-05
Entente CSST – MFQ Relative à des mécanismes de concertation et de collaboration en matière de santé et sécurité du travail	LSST, Art. 166	1993-04-02

Titre	Référence légale	Date de signature
Lettre de mise sur pied du groupe de travail CSST – Comité paritaire – secteur forestier	LSST, Art. 170	1993-09-20
Relative à la mise sur pied d'un groupe de travail pour la production de guide de prévention dans le secteur forestier		
Protocole d'entente CSST – IRSST		1990-11-02
Relatif à la fourniture par la Direction des laboratoires de l'Institut de services à certains intervenants reconnus en vertu de la LSST		
Lettre d'Entente CSST – IRSST Relative à la participation des deux organismes à la base de données ISST (information en santé et sécurité du travail)		1990-10-09
Entente CSST – RRQ	Loi sur l'accès,	1999-01-08
Relative à un échange d'informations	Art. 68, 68.1	
Protocole de collaboration CSST/Curateur public du Québec Relative aux communications entre les deux organismes		2000-12-20
Entente administrative (Imputation) CSST – RRQ Relative à un échange de renseignements	Loi sur l'accès, Art. 67, 69	1994-11-10
Entente administrative CSST – Ministère de l'Environnement et de la faune Relative à l'échange de certains renseignements	Loi sur l'accès	1998
Entente CSST – Ministère de la Sécurité publique	LSST, Art. 170	1999-04-08
Relative à la fourniture de services professionnels par le laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale		
Entente CSST – Sa Majesté la Reine du Chef du Canada	LATMP, Art. 17	1989-11-16
Relative à reconnaître les agents de l'État à bénéficier des avantages, des droits, des conditions et obligations prévus par la Loi du Québec par l'intermédiaire de la Commission		
Entente CSST – Ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes – Ministre des Consommateurs et des Sociétés sur le Simdut	LSST, Art. 62	1991-08-21
Fixe les responsabilités respectives Canada-Québec relatives au Simdut, les modalités et les coûts de fonctionnement		
Entente CSST – La Commission des lésions professionnelles	Loi sur l'accès,	1999-04-19
Relative à l'Accès sans frais, par lien électronique, à des renseignements de la CSST sur les dossiers contestés dont la CLP est saisie	LSST, Art. 170	
Entente CSST – Ministre de l'Emploi	LSST, Art. 170	1994-05-04
Relative à déterminer les responsabilités des deux organismes en vertu du chapitre VI de la LATMP, les conditions et les modalités de remboursements, du BEM et du Comité spécial des présidents des comités des maladies professionnelles pulmonaires	LATMP, Art. 216	

TITRE	Référence légale	Date de signature
Entente CSST – Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle Relative aux fins de considérer toute personne qui exécute un stage d'évaluation en entreprise dans le cadre du programme «Passanneissance des sampéten ses	LSST, Art. 170	1993
du programme «Reconnaissance des compétences professionnelles» comme un travailleur à l'emploi du Ministre		
Entente CSST – Ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle	LATMP, Art. 144	1992-10-30
Définit les modalités par lesquelles la Commission remet au Ministre le montant déduit des indemnités payables à un bénéficiaire en vertu de la LATMP ou le montant déduit des rentes hebdomadaires ou mensuelles versées à une victime en vertu de la LAT		
Modification à l'Entente CSST – Ministre de la Sécurité du revenu du 30 décembre 1992	LATMP, Art. 144	1995-12-04
Adapter la nouvelle terminologie à la suite de modifications législatives		
Entente CSST – Le Ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle	Loi sur l'accès, Art. 68.1	1992-09-03
Relative à l'échange de renseignements en vertu de l'article 68.1 de la <i>Loi sur l'accès</i>		
Entente CSST – SAAQ Relative à l'application de certaines dispositions législatives dans les cas où un organisme verse déjà une indemnité de remplacement de revenu	LATMP, Art. 449	1992-03-04
Lettre d'Entente CSST – SAAQ Relative aux modalités d'implantation de l'Entente CSST – SAAQ	LATMP, Art. 449	1992-03-04
Modification à l'Entente CSST – SAAQ Adapter la nouvelle terminologie à la suite de modifications législatives	LATMP, Art. 449	1995-04-11
Entente CSST - SAAQ	LATMP, Art. 16	1995-12-10
Entente CSST – SAAQ Relative à l'échange de renseignements en vertu des articles 68 et 68.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	Loi sur l'accès, Art. 68, 68.1	1995-12-20
Modification à l'entente	Art. 68, 68.1	2006-01-12
Entente CSST/Office Québec – Amérique pour la jeunesse Relative à l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles à certaines stagiaires de l'Office	LATMP, Art. 16	2001-05-18
Entente CSST/ Office franco-québécois pour la jeunesse	LATMP, Art. 16	1997-06-25
CSST - Ministère du Développement des ressources humaines et la Commission de l'assurance emploi du Canada - DRHC	LATMP, Art. 16	2002-07-22

Titre	Référence LÉGALE	Date de signature
Entente-type CSST – MSSS Relative aux soins et aux traitements fournis par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre de la LATMP	LATMP, Art. 195 et 198.1	1996-05-16
Entente CSST – MSSS Relative à l'indemnisation des travailleurs oeuvrant dans le programme gouvernemental «Chèque emploi-service»	LATMP, Art. 16	2000
Entente CSST - MSSS Relative aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la LSST	LSST, Art. 170	1990-06-18
Contrat-type CSST – Centres hospitaliers Relatif aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la LSST	LSST, Art. 107 2° Décret 948-91	1991-07-03
Lettre d'Entente CSST – MSSS Relative à l'application de l'approbation par la Commission du plan d'organisation des centres hospitaliers où existe un département de santé communautaire	Contrat type Art. 6.01	
Accord CSST – RAMQ Relative à l'administration par la RAMQ, pour le compte de la CSST, du programme de traitement et de paiement de demandes de paiement	Décret 3246-81	1981-08-05
Modalités administratives CSST – RAMQ Relatives aux programmes de santé au travail afférents aux professionnels de la santé visés par le chapitre VIII de la LSST	LSST, Art. 247	1984-04-05
Entente CSST – RAMQ Relative à l'échange de certains renseignements	Décret 751-87 LATMP, Art. 42 Loi sur l'accès, Art. 68 à 70	1986-11-19
Protocole d'entente CSST – MSSS Concernant la communication de renseignements contenus dans la banque de données ministérielles en matière de santé au travail (SMEST)	LSST, Art. 127 8° et 167 9°	1994-08-03
Entente CSST-MEQ Relative à la création d'un comité permanent pour favoriser l'intégration de la santé et de la sécurité du travail dans la formation	LSST, Art. 167 13° et 167 14°	1986-01-29
Entente administrative CSST-Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Relative à l'amélioration de l'intégration de la santé et de la sécurité du travail dans la formation professionnelle et technique	LSST, Art. 167 13°	2005-03-22
Entente - Ministère de la famille, des aînés et de la condition féminine – échange renseignements	LSST, Art. 170 et 174	2005-03-22

Titre	RÉFÉRENCE LÉGALE	Date de signature
Entente – Institut national de santé publique du Québec – relative au financement des activités de dépistage des maladies professionnelles prévue dans le cadre des programmes de santé au travail	LSST, Art. 107, 109 et 110	2005-07-22
Entente CSST –Ministre de l'emploi et de la solidarité sociale Relative à la mise en œuvre de la Loi sur l'assurance parentale	Loi sur l'accès, Art. 67 LSST, 174.1	2007-04-25
Entente CSST – Ordre des ingénieurs du Québec Relative à l'échange de renseignements sur les chantiers de construction	LSST, Art. 167 7°, 173	2006-03-27
Entente Ministère de la culture et des communications	LATMP, Art. 16	2005-12-09
Entente CSST – Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale Relative à l'élaboration et à la gestion de programmes de formation et de qualification professionnelles de la main d'œuvre dans des métiers ou fonctions – risque pour la santé et la sécurité	LSST, Art. 167 13°	2006-11-16
Entente Québec / Wallonie-Bruxelle jeunesse	LATMP, Art. 16	2007-12-18

Source : CSST - Mars 2008

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

28. NOMBRE D'ÉVALUATIONS MÉDICALES CONTESTÉES AU BUREAU D'ÉVALUATION MÉDICALE PAR LA CSST EN 2007 ET NOMBRE D'AVIS DEMANDÉS

Nombre d'évaluations médicales contestées au Bureau d'évaluation médicale par la CSST en 2007 et nombre d'avis demandés.

Janvier à décen	MBRE 2007
Nombre de demandes expédiées au BEM	
Demandes des employeurs	9 161
Demandes de la CSST	
Avis	1 347
Contestation	948
Contestation et avis	1 277
Total de la CSST :	3 572
TOTAL	L: 12 733

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information – Mars 2008

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

29. ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LE DOSSIER DES DÉPENSES NON IMPUTÉES

État de la situation concernant le dossier des dépenses non imputées.

Lorsqu'un travailleur subit une lésion professionnelle, le coût est imputé au dossier de son employeur. Lors de la tarification, les coûts ainsi imputés au dossier d'un employeur sont pris en compte dans le calcul de sa prime, dans une proportion qui varie en fonction de sa taille.

Cette tarification vise à inciter les employeurs à faire de la prévention et à réintégrer les victimes de lésion professionnelle à leur emploi. En effet, en agissant de façon à réduire les coûts portés à leur dossier, les employeurs peuvent bénéficier d'une réduction de leur prime.

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) contient des dispositions d'exception qui prévoient que certains coûts ne sont pas portés au compte des employeurs ou ne le sont que partiellement. C'est notamment le cas lorsque l'accident est attribuable à un tiers et qu'il serait injuste d'en imputer le coût à l'employeur, ou encore lorsqu'une période d'indemnisation se prolonge en raison du fait que le travailleur était déjà handicapé au moment de sa lésion. Les sommes qui ne sont pas imputées aux employeurs sont financées par l'ensemble des employeurs au moyen d'une surprime sur les coûts imputés.

Depuis quelques années, les dispositions d'exception sont invoquées dans un nombre de dossiers sans cesse croissant et les décisions de la Commission des lésions professionnelles ont eu pour effet d'en accroître considérablement la portée. En conséquence, le pourcentage de coûts non imputés à des dossiers d'employeurs ne cesse d'augmenter. Il a presque doublé en moins de 10 ans. On estime actuellement ce pourcentage à 25 %.

Dans ce contexte, la Commission poursuivra les discussions avec les employeurs en vue d'élaborer une stratégie permettant de développer un consensus autour d'une solution pour la tarification de 2010.

Source : Direction de l'actuariat et de l'expertise en financement – Mars 2008

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

30. LISTE DE TOUS LES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PARTICULIERS OU DES ENTREPRISES, INCLUANT LE NOM DU PARTICULIER OU DE L'ENTREPRISE, LE MONTANT ET LA NATURE DU CONTRAT. POUR UNE ENTREPRISE, LE NOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DU CONTRAT POUR CETTE ENTREPRISE, AINSI QUE LE NOM DU (OU DES) PROPRIÉTAIRE(S) DE L'ENTREPRISE.

Liste de tous les contrats de moins de 25 000 \$ octroyés à des particuliers ou des entreprises

En vertu du Règlement de régie interne de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, le schéma de délégation de pouvoirs en matière de gestion financière, autorisé par le conseil d'administration, prévoit notamment une délégation générale aux directeurs d'un centre de responsabilité et aux directeurs régionaux pour les engagements maximaux de 25 000 \$.

Par ailleurs, en vertu de la *Politique de la Commission de la santé et de la sécurité du travail sur les conditions de ses contrats et les règles administratives afférentes* adoptées conformément à l'article 167.1 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, les unités administratives de la Commission ont le pouvoir de conclure des contrats dont les montants estimés sont sous les seuils d'appel d'offres (5 000 \$ pour un contrat d'acquisition de biens, 10 000\$ pour un contrat de services auxiliaires, 25 000 \$ pour un contrat de construction ainsi que pour un contrat de services professionnels) et ce, afin de permettre à la Commission de satisfaire adéquatement ses besoins dans les meilleurs délais et de gérer efficacement son pouvoir d'achat.

En 2007, 5 277 bons de commande ont été émis par les 40 unités administratives de la Commission par le biais de cette délégation générale pour les trois premières catégories de contrat et ce, pour un engagement budgétaire total de 3 550 679 \$.

En ce qui a trait aux contrats pour les services professionnels de moins de 25 000\$ accordés par le biais de la délégation générale, 438 bons de commande ont été émis pour un engagement budgétaire total de 3 295 640 \$. La liste de ces contrats, incluant le nom du fournisseurs, la nature et le montant du contrat pourrait être fournie, au besoin.

Commission de la santé et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS

2008-2009

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS

PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

TABLE DES MATIÈRES

15.	Effectifs de la CSST par grandes missions et dépenses afférentes :
	a. prévention, inspection;b. indemnisation et réadaptation;c. financement.
16.	Liste des sous-comités du conseil d'administration de la CSST et des comités ad hoc avec leurs mandats et leur composition
17.	Nombre d'enquêtes réalisées par la CSST au cours de chacune des deux dernières années (ventilation) et motifs des enquêtes
18.	Nombre et nature des mesures correctrices imposées par la CSST au cours de chacune des deux dernières années
19.	Valeur des amendes perçues par la CSST au cours de chacune des deux dernières années.
20.	Montant total des cotisations versées à la CSST en 2007 par les employeurs, moyenne annuelle des cotisations par employeur et prévisions pour 2008.
21.	Montant total des prestations versées par la CSST en 2007 aux travailleurs, moyenne annuelle des prestations par travailleur
22.	Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives, liste des agences, nature des interventions, technologies utilisées, résultats obtenus.
23.	Nombre de dossiers transmis en révision :
	 a. par les travailleurs; b. par les entreprises; d. par la CSST; e. le résultat des demandes de révision selon la clientèle.
24.	Le nombre de dossiers en révision par région et délai moyen d'attente entre la demande et la décision
25.	Copie des études ou analyses relatives à l'abolition du processus de révision administrative
26.	Bilan à jour de l'application du programme de retrait préventif de la femme enceinte, le nombre de dossiers actifs, de cas contestés et le coût du programme de 1996 à ce jour
27.	Copie des études, analyses, recherches, scénarios ou projections concernant la possibilité de modifier le taux de l'indemnité de remplacement du revenu.

28.	Copie des études, analyses, recherches, scénarios ou projections concernant les mesures de prévention et de protection à l'égard des jeunes travailleurs
29.	État des fonds de la CSST
30.	Prévisions actuarielles du régime de santé et de sécurité
31.	Liste et copie des ententes entre la CSST et les autres organismes ou ministères
32.	Liste des comités interministériels ou avec tout autre partenaires. Mandat, membres, budget et résultats
33.	Évolution par année, depuis 2001-2002, de la valeur des dépenses non imputées à un employeur et évolution de la part de ces dépenses dans les dépenses totales de la CSST
34.	Évolution des travaux concernant une modification de la méthode de financement du fonds général

.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

15. EFFECTIFS DE LA CSST PAR GRANDES MISSIONS ET DÉPENSES AFFÉRENTES

Effectifs de la CSST par grandes missions et dépenses afférentes :

- a) prévention, inspection;
- b) indemnisation et réadaptation;
- c) financement.

ANNÉE 2007

MANDAT	EFFECTIFS	FRAIS D'ADMINISTRATION (M \$) ¹	COÛT DES PROGRAMMES (M \$)
Indemnisation et réadaptation	2 089,0	165,1	2 699,0 ³
Prévention-inspection	573,3	47,3	108,3 4
Financement	550,2	43,4	N/A
Administration ²	582,9	78,3	N/A
TOTAL	3 795,4 5	334,1	N/A
Frais imp	outés	(15,5) 6	
TOTAL Frais d'adm	inistration CSST	318,6	

Source :Direction de la programmation budgétaire -Mars 2008

- 1. Les frais d'administration de la CSST, qui est fiduciaire du FSST, comprennent les dépenses liées à la rémunération des employés et celles de fonctionnement. Quant aux dépenses afférentes de frais d'administration de la fiducie (FSST), il faut ajouter l'amortissement (18,8 M\$) et la variation du passif actuariel (25,4 M\$), portant ainsi les frais d'administration de la fiducie à 362,8 M\$.
- 2. L'administration comprend les unités de soutien au régime et de soutien administratif qui se définissent comme suit :

Unité de soutien au régime :

Unités non directement associées aux grands mandats du régime de santé et de sécurité du travail mais nécessaires à son soutien. (Ex. : La Direction de l'actuariat et de l'expertise en financement pour le développement et l'application des produits d'assurance et de tarification, la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information pour la gestion des risques financiers et la production d'informations financières et statistiques pour l'interne et l'externe et la partie <<développement>> de la Direction générale des technologies de l'information pour développer les nouveaux systèmes nécessaires au bon fonctionnement du régime.).

Unité de soutien administratif:

Unités qui fournissent le soutien administratif aux unités de service à la clientèle ou de soutien au régime. (Ex. : La Direction générale des ressources humaines, pour ses activités de dotation et de paie, la Direction de la programmation budgétaire pour l'application du cycle budgétaire, la Direction des ressources matérielles pour ses activités d'achats centralisés, d'aménagement en région, etc. et la partie <<exploitation>> de la Direction générale des technologies de l'information pour soutenir les systèmes existants.).

- 3. Ce montant représente les prestations versées durant l'exercice terminé le 31 décembre 2007, ainsi que la variation du passif actuariel, pour les programmes de réparation et le programme pour une maternité sans danger.
- 4. Ce montant représente le coût des programmes de prévention pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.
- 5. Il s'agit de l'effectif utilisé à la CSST au 31 décembre 2007.
- 6. Sommes perçues pour financer les frais engagés par la CSST pour l'application de diverses lois dont les prestations sont intégralement remboursées à la CSST, soit : Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, Loi visant à favoriser le civisme, Loi sur l'indemnisation des agents de l'État, et le chapitre X de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles visant les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

16. LISTE DES SOUS-COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CSST ET DES COMITÉS AD HOC AVEC LEURS MANDATS ET LEUR COMPOSITION

Liste des sous-comités du conseil d'administration de la CSST et des comités ad hoc avec leur mandats et leur composition.		
Comités	Membres patronaux	Membres Syndicaux
	Robert Borduas François Cliche Yves Gilbert	Andrée Bouchard Michel Arsenault Robert Demers Claude Faucher Jean Lavallée
l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail	Yves Gilbert Richard Lapointe	Andrée Bouchard Jean Dussault Claude Faucher
Comité de révision (n° 3.33.2) du Règlement sur la santé et la sécurité du travail	Céline Dugré-Charron Germain Gaudreault Yves Gilbert Paul Poirier	René Bellemarre Andrée Bouchard Jean Dussault Claude Faucher
Comité technique sur la réglementation en matière de sécurité dans les bâtiments (n° 3.33.2.1) du Comité permanent de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail	François Cliche Céline Dugré-Charron	Andrée Bouchard Serge Langlois Jocelyne Lavoie Pierre Morin
Comité (n° 3.36) de vérification	François Cliche Michel Kelly-Gagnon Franco Fava (substitut)	Andrée Bouchard Michel Arsenault Michel Poirier (substitut)
Comité (n° 3.39) sur le budget	François Cliche Franco Fava Yves Gilbert Michel Kelly-Gagnon	Andrée Bouchard Michel Arsenault Claude Faucher Jean Lavallée
Comité (n° 3.46) sur le programme des services de santé au travail	Robert Borduas Céline Dugré-Charron Sylvain Parisien	Andrée Bouchard Claude Faucher Michel Poirier
Comité (n° 3.47) sur la capitalisation	Franco Fava Michel Kelly-Gagnon François E.Pelletier Claude Plamondon	Andrée Bouchard Michel Arsenault Claude Faucher
Comité (n° 3.57) de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines	Guy Boulanger François E. Pelletier Christian Pichette Bertrand Potvin Paul Potvin	Michel Arsenault René Bellemarre Claude Bénard Rodrigue Chartier François Ouellet André Racicot

Comités	MEMBRES PATRONAUX	MEMBRES SYNDICAUX
Comité (n° 3.57.1) sur le suivi du plan	Mark Joncas	Michel Arsenault
d'action de la CSST dans les mines	Glenn Morton	Claude Bénard
souterraines	François E. Pelletier	Rodrigue Chartier
	Bertrand Potvin	Gaétan Lyrette
	Dan Tolgyesi	Michel Macdonald
		André Racicot
Comité (n° 3.63) de placement	Franco Fava	Andrée Bouchard
	François E. Pelletier	Michel Poirier
Comité (n° 3.68) afin de revoir certaines	Gaston Lafleur	Andrée Bouchard
modalités d'applica-tion du programme	Sylvain Lebel	Pierre Dupuis
Pour une maternité sans danger	Sylvain Parisien	Claude Faucher
	Jean-Paul Robin	
	Céline Dugré-Charron	Andrée Bouchard
béryllium	Pierre Huot	René Bellemarre
	Richard Lapointe	Mario Cournoyer
	Carl Simard	Jocelyn Lavoie
		André Ťremblay
Comité du conseil sur le suivi des	1	Andrée Bouchard
technologies de l'information	François E. Pelletier	Michel Poirier

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

17. NOMBRE D'ENQUÊTES RÉALISÉES PAR LA CSST AU COURS DE CHACUNE DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (VENTILATION) ET MOTIFS DES ENQUÊTES

Nombre d'enquêtes réalisées par la CSST au cours de chacune des deux dernières années (ventilation) et motifs des enquêtes.

SECTEURS	2006	2007
Bâtiment et travaux publics	17	13
Industrie chimique	2	0
Forêt et scieries	4	2
Mines, carrières et puits de pétrole	5	2
Fabrication de produits en métal	0	2
Industrie du bois (sans scierie)	2	0
Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	3	3
Fabrication d'équipement de transport	0	0
Première transformation des métaux	0	0
Fabrication de produits minéraux non métalliques	3	1
Administration publique	2	5
Industrie des aliments et boissons	0	3
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	0	0
Industrie du papier et activités diverses	6	2
Transport et entreposage	4	5
Commerce	4	1
Industrie du cuir	0	0
Fabrication de machines (sauf électriques)	0	0
Industrie du tabac	0	0
Industrie textile	0	1
Autres services commerciaux et personnels	3 ,	5
Communications, transport d'énergie et autres services publics	3	1
Imprimerie, édition et activités annexes	1	0
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	. 1
Fabrication de produits électriques	0	1
Agriculture	5	0
Bonneterie et habillement	0	0
Enseignement et services annexes	0	1
Finances, assurances et affaires immobilières	2	0
Services médicaux et sociaux	1	0
Chasse et pêche	0	0
Industries manufacturières diverses	0	. 0
Dossiers non codés	0	2
Total	67	51

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information – Mars 2008

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

18. NOMBRE ET NATURE DES MESURES CORRECTRICES IMPOSÉES PAR LA CSST AU COURS DE CHACUNE DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Nombre et nature des mesures correctrices imposées par la CSST au cours de chacune des deux dernières années.

TYPES DE MESURE	2006	2007
Dérogations constatées	39 216	43 843
Arrêts de machines, fermetures des lieux, scellés apposés	4 928	5 378
Constats d'infraction signifiés	3 614	4 507

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information – Mars 2008

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

19. VALEUR DES AMENDES PERÇUES PAR LA CSST AU COURS DE CHACUNE DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Valeur des amendes perçues par la CSST au cours de chacune des deux dernières années.

,		
	2006	2007

3 812 186 \$

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information – Mars 2008

MONTANT DES AMENDES PERÇUES

4 274 500 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

20. MONTANT TOTAL DES COTISATIONS VERSÉES À LA CSST EN 2007 PAR LES EMPLOYEURS, MOYENNE ANNUELLE DES COTISATIONS PAR EMPLOYEUR ET PRÉVISIONS POUR 2008

Montant total des cotisations versées à la CSST en 2007 par les employeurs, moyenne annuelle des cotisations par employeur et prévisions pour 2008.

A		
Cotisations ¹ (\$)	2 306 600 280	
Dossiers d'employeurs	187 965	
Cotisation moyenne par employeur (\$)	12 271	

^{1.} Cotisations comptabilisées au 31 décembre 2007 au regard de l'année de tarification 2007. Ces cotisations ne comprennent pas les montants inscrits comme revenus en 2007 à titre d'arrérages et d'ajustements afférents à des années antérieures à 2007.

En tenant compte de ces arrérages et ajustements relatifs aux années antérieures, selon les états financiers du Fonds de la santé et de la sécurité du travail, les cotisations des employeurs totalisent 2 277,6 millions de dollars en 2007.

Année 2008 (Prévision)						
Cotisations ¹ (\$)	2 278 403 000					
Dossiers d'employeurs ²	n.d.					
Cotisation moyenne par employeur (\$)	n.d.					

^{1.} Prévision basée sur la tarification 2008

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information – Mars 2008

^{2.} Le nombre de dossiers d'employeurs sera connu en fin d'année seulement

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

21. MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CSST EN 2007 AUX TRAVAILLEURS, MOYENNE ANNUELLE DES PRESTATIONS PAR TRAVAILLEUR

Montant total des prestations versées par la CSST en 2007 aux travailleurs, moyenne annuelle des prestations par travailleur. **ANNÉE 2007** PROGRAMMES DE RÉPARATION: 1 718 218 603 Prestations versées (\$) Nombre de réclamations¹ 288 165 5 963 Prestation moyenne par réclamation (\$) PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER: Prestations versées (\$) 191 650 428 Nombre de réclamations¹ 48 163 3 9 7 9 Prestation movenne par réclamation (\$) Réclamations avec au moins un paiement pendant l'année visée.

ANNÉE 2008 (PRÉVISION)

Pour ce qui concerne les prestations versées, la prévision sera connue en mai 2008 dans le cadre de la production du Rapport financier prévisionnel 2008.

Le nombre de réclamations ne sera connu qu'en fin d'année seulement.

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

22. MONTANTS DÉPENSÉS POUR L'EMBAUCHE DE FIRMES DE DÉTECTIVES, LISTE DES AGENCES, NATURE DES INTERVENTIONS, TECHNOLOGIES UTILISÉES, RÉSULTATS OBTENUS

Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives, liste des agences, nature des interventions, technologies utilisées, résultats obtenus.

Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives en 2007 :

930 732 \$

Liste des agences :

- Agence d'investigation A.M.G. (9136-7573 Québec inc.)
- Avant garde sécurité inc.
- BCS investigation (9113-1615 Québec inc.)
- Bureau national d'investigation du Québec (BNIQ)
- Chartrand Laframboise inc. (Mégaprobe)
- Consultants Lupien Rouleau inc. (Filature Expert investigation)
- Enquêtes spécialisées de l'Estrie inc.
- Filature Quali-T (Gestin Pergebec inc.)
- Garda du Canada (Le Groupe de sécurité Garda inc.)
- Investigations DL (9142-8268 Québec inc.)
- Investigation Lumen (9138-6664 Québec inc.)
- Investigation Nadeau, Lafrance inc.
- Sécurité Kolossal inc.
- Sécuritech investigation (Jean-Louis Temblay)
- Service d'enquêtes Jean Dagenais (9160-4413 Québec inc.)
- Services d'investigation Méridian (9166-1264 Québec inc.)
- S.I.R.C.O. (2969-9899 Québec inc.)

Nature des interventions et technologies utilisées : filature et vidéo

Résultats obtenus :

- Au cours de l'année 2007, la CSST a fait des enquêtes auprès de 239 travailleurs accidentés.
- Dans 38 % des enquêtes, les conclusions de l'enquête confirment les doutes.
- On estime que la CSST a économisé en 2007 une somme de 9 254 086 \$ en indemnités de remplacement de revenu, en frais d'assistance médicale et de réadaptation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

23. NOMBRE DE DOSSIERS TRANSMIS EN RÉVISION

Nombre de dossiers transmis en révision :

a. par les travailleurs;

b. par les entreprises;

c. par la CSST;

d. le résultat des demandes de révision selon la clientèle.

	Année 2007	
Nombre de demandes insc	rites ¹	
(Nombre de dossiers transn	nis en révision)	
	Nombre de demandes des travailleurs	23 057
	Nombre de demandes des employeurs	25 406
	Nombre de demande « autres » ²	87
	TOTAL:	48 550
(2222 Maria de de de maria de de	Demandes des travailleurs	
(Résultat des demandes de	revision seion la chentele)	
	Décisions de 1 ^{ère} instance maintenues	18 603
	Décisions de 1 ^{ère} instance modifiées	2 06'
	Désistements	950
	Autres décisions ³	2 18
	TOTAL:	23 80
	Demande des employeurs	
	Décisions de 1 ^{ère} instance maintenues	17 878
	Décisions de 1 ^{ère} instance modifiées	1 689
	Désistements	2 004
	Autres décisions ³	1 919
	TOTAL:	23 490
	Autres ²	80

Source : Direction de la révision administrative – Mars 2008

Demandes faites par une partie autre qu'un travailleur ou un employeur (par exemple, la succession d'un travailleur décédé)/

La CSST n'est à l'origine d'aucune demande de révision.

³ Comprend principalement des décisions à l'effet que les motifs invoqués par le demandeur ne permettent pas de le relever de son défaut d'avoir formulé sa demande de révision à l'intérieur du délai légal. La demande est donc jugée irrecevable.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

24. LE NOMBRE DE DOSSIERS EN RÉVISION PAR RÉGION ET DÉLAI MOYEN D'ATTENTE ENTRE LA DEMANDE ET LA DÉCISION

Le nombre de dossiers en révision par région et délai moyen d'attente entre la demande et la décision.

	20	007
Directions régionales	Nombre de dossiers traités	Délai moyen d'attente (jours)
Abitibi-Témiscamingue	972	86,9
Bas St-Laurent	1 417	83,9
Chaudière-Appalaches	3 125	92,7
Côte-Nord	751	94,0
Estrie	1 792	88,2
Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	828	92,9
Ile de Montréal	9 396	79,0
Lanaudière	3 342	81,0
Laurentides	3 370	78,8
Laval	2 366	84,4
Longueuil	3 274	81,4
Mauricie-Centre-du-Québec	3 110	77,6
Outaouais	1 076	87,6
Québec	4 436	86,3
Saguenay Lac St-Jean	1 901	92,4
St-Jean-sur-Richelieu	1 952	79,8
Valleyfield	1 773	81,7
Yamaska	2 258	86,7
Opérations centralisées <i>Loi sur</i> les accidents du travail (LAT)	235	156,8

Source : Direction de la révision administrative - Mars 2008

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

25. COPIE DES ÉTUDES OU ANALYSES RELATIVES À L'ABOLITION DU PROCESSUS DE RÉVISION ADMINISTRATIVE.

opie des études o	ı analyses relatives à l'abolitic	on du processus de révi	sion administrative.
=			
	Aucune étude ou an	alvea n'a átá produit	ta
relativ	ement à l'abolition du pro		
1 010017	ment a rabolition du pro	cessus de l'evision a	ummisti ative.
			/
		-	
		•	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

26. BILAN À JOUR DE L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RETRAIT PRÉVENTIF DE LA FEMME ENCEINTE, LE NOMBRE DE DOSSIERS ACTIFS, DE CAS CONTESTÉS ET LE COÛT DU PROGRAMME DE 1997 À CE JOUR

Bilan à jour de l'application du programme de retrait préventif de la femme enceinte, le nombre de dossiers actifs, de cas contestés et le coût du programme de 1997 à ce jour.

PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER

Nombre de demandes selon la décision d'admissibilité¹, Et nombre de demandes inscrites en révision administrative Pour les années 1996 à 2007

Nombre de demandes	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Demandes acceptées	18 879	18 206	19 832	21 305	22 130	23 624	23 800	25 205	26 419	28 039	30 117	31 017
Demandes refusées	1 124	1 062	1 214	1 294	1 295	1 314	1 317	1 341	1 421	1 518	1 559	1 472
Demandes à l'étude	37	58	54	63	69	65	58	97	58	92	93	144
Total	20 040	19 326	21 200	22 662	23 494	25 003	25 175	26 643	27 898	29 649	31 769	32 633
Demandes inscrites en révision adm.	s.o.*	s.o.*	s.o.*	187	205	272	237	255	365	408	413	435

^{*} Pour les années 1996 et 1998, il n'y a pas de données disponibles puisque la Direction de la révision administrative a été créée en 1998 lors de l'entrée en vigueur de la Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives.

DÉBOURS POUR LES ANNÉES 1996 À 2007

Débours	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Débours du programme pour l'année (en millions de dollars) ¹	88,2	85,4	92,2	103,0	108,6	128,0	138,8	158,1	168,1	186,1	187,9	191,7

Source: Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information – Mars 2008

¹ Données en date du 1^{er} mars de l'année suivante.

¹ Selon les états financiers de chacune des années.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

27. COPIE DES ÉTUDES, ANALYSES, RECHERCHES, SCÉNARIOS OU PROJECTIONS CONCERNANT LA POSSIBILITÉ DE MODIFIER LE TAUX DE L'INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT DU REVENU

Copie des études, anal nodifier le taux de l'inde	vses, recherches, scé emnité de remplaceme	narios ou projection ent du revenu	as concernant la	possibilité de
			./	
à la possibilité de	e étude ou analyse modifier le taux de			u revenu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

28. COPIE DES ÉTUDES, ANALYSES, RECHERCHES, SCÉNARIOS OU PROJECTIONS CONCERNANT LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION À L'ÉGARD DES JEUNES TRAVAILLEURS.

Copie des études, analyses, recherches, scénarios ou projections concernant les mesures de prévention et de protection à l'égard des jeunes travailleurs

Les statistiques nous confirment que les jeunes travailleurs de 24 ans ou moins sont plus souvent victimes d'accidents du travail que les travailleurs plus âgés et c'est surtout dans les six premiers mois de travail qu'ils se blessent. Chaque jour, en moyenne, 66 jeunes Québécois se blessent au travail. Chaque semaine, un jeune subit une amputation au travail et, chaque mois, depuis 1999, un jeune perd la vie à la suite d'un accident du travail. Selon une étude de l'IRSST présentée en 2003, le taux de fréquence des lésions professionnelles calculé avec des effectifs en équivalent temps complet (ETC) est une fois et demie plus élevé chez les jeunes que chez leurs aînés.

Les actions de la CSST dans ce contexte

Pour corriger cette situation, le comité de direction de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a adopté, en 2001, un Plan d'action jeunesse. Depuis, la santé et la sécurité du travail (SST) chez les jeunes fait partie du Plan stratégique de la CSST, en vue de développer une culture de prévention.

La CSST est soutenue par l'IRSST, qui a mis sur pied une stratégie de développement de la recherche sur la problématique des jeunes et de la SST.

En juin 2005, la CSST et l'IRSST ont participé conjointement à la consultation publique sur la stratégie d'action jeunesse 2006-2009 organisée par le gouvernement.

La CSST et l'IRSST participent également au comité mis en place par le Secrétariat à la jeunesse, dans le cadre de la stratégie d'action jeunesse du gouvernement, en vue d'élaborer un plan d'action pour améliorer la formation scolaire en SST.

La CSST intervient selon une stratégie en trois axes :

L'ÉDUCATION: Promotion d'une approche concertée en matière d'éducation à la prévention en s'associant aux autres organismes gouvernementaux et paragouvernementaux.

LA FORMATION. Promotion de l'offre de service aux établissements de formation professionnelle et technique en ciblant les gestionnaires de ces établissements et en la faisant connaître aux associations patronales (Fédération des commissions scolaires du Québec) et aux associations syndicales (associations d'enseignants, de responsables de stages, de conseillers pédagogiques).

L'INTÉGRATION AU TRAVAIL. Développement des partenariats avec les associations patronales et syndicales des secteurs d'activité économique les plus concernés et certaines organisations telles la SAAQ et les chambres de commerce.

Enfin, des outils visant à faciliter l'intégration et la formation des jeunes travailleurs en intensifiant la diffusion auprès des employeurs de la fiche d'intégration Pour partir du bon pied!, de la vidéo Premier emploi et du site Internet www.csst.qc.ca/jeunes sont utilisés pour rendre plus accessible l'information en SST et ainsi, favoriser l'intégration des nouveaux travailleurs.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

29. ÉTAT DES FONDS DE LA CSST

FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET P	LACEMENT DU QUÉBEC (CDPQ)
AU 31 DÉCEMBRE 2	2007
VALEUR DES PLACEMENTS AUX ÉTATS FINANCIERS	
Dépôts à participation à la juste valeur marchande :	11,0 G
: Direction de la comptabilité et de la gestion de l'informatio	n – Mars 2008

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

30. PRÉVISIONS ACTUARIELLES DU RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Prévisions actuariel	les du régime de s	santé et de sécurité.		
Les engagements d lésions professions de dollars au 31 dé	nelles et du progran	é et de la sécurité du tra mme <i>Pour une materni</i>	ivail (FSST) à l'égard té sans danger sont	d des victimes de de 10,9 milliards
Ils sont inscrits cor	nme passif actuarie	el au bilan du FSST à ce	ette date.	
Source : Direction de l	a comptabilité et de la	gestion de l'information – N	Mars 2008	
			Į.	
	·			

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

31. LISTE ET COPIE DES ENTENTES ENTRE LA CSST ET LES AUTRES ORGANISMES OU MINISTÈRES

Liste et copie des ententes entre la CSST et les autres organismes ou ministères.

	Référence	
TITRE	LÉGALE	Date de signature
Entente	Loi sur l'accès,	1997-02-13
Relative à l'échange d'avis d'ouverture de chantiers	Art. 123 4°	
Lettre d'Entente CSST – CCQ		1997-02-13
Concernant le registre informatisé des chantiers de la CCQ		
Lettre d'Entente CSST – CCQ		1997-03-13
Relative à l'appariement des renseignements échangés		
Entente CSST – CCQ	LSST, Art. 170	1997-04-03
Relative à la désignation de la CCQ aux fins de		
reconnaître des équivalences quant à des cours et quant à la formation acquise en SST par certains travailleurs		
ontariens de la construction (1997) désirant œuvrer au		
Québec		
Entente CSST – CCQ	LSST, Art. 170	1999-06-16
Relative à la désignation de la CCQ aux fins de		
reconnaître des équivalences quant à des cours et de la formation acquise dans le domaine de SST par certains		
travailleurs de la construction de Terre-Neuve et du		
Labrador (1999)		
Entente CSST – CCQ	LSST, Art. 170	1993-10-05
Relative à la gestion du processus de certification des		Modifiée le
boutefeux		2007-11-21
Protocole de collaboration CSST - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		2001-03-26
Conformément à la Lettre d'entente de partenariat		
relative à l'harmonisation des produits et services de réinsertion professionnelle		
Entente CSST – SQDM	LATMP, Art. 16	1995-04-05
Relative à l'acceptation de certains stagiaires à titre de	w. 11111 / 1111. 10	
travailleurs pour les programmes ALFEPAC, PAI et		
Programme Jeunes Volontaires		
Entente CSST – MFQ	LSST, Art. 166	1993-04-02
Relative à des mécanismes de concertation et de		
collaboration en matière de santé et sécurité du travail		

Titre	Référence Légale	Date de signature
Lettre de mise sur pied du groupe de travail CSST – Comité paritaire – secteur forestier Relative à la mise sur pied d'un groupe de travail pour la production de guide de prévention dans le secteur forestier	LSST, Art. 170	1993-09-20
Protocole d'entente CSST – IRSST Relatif à la fourniture par la Direction des laboratoires de l'Institut de services à certains intervenants reconnus en vertu de la LSST		1990-11-02
Lettre d'Entente CSST – IRSST Relative à la participation des deux organismes à la base de données ISST (information en santé et sécurité du travail)		1990-10-09
Entente CSST – RRQ Relative à un échange d'informations	Loi sur l'accès, Art. 68, 68.1	1999-01-08
Protocole de collaboration CSST/Curateur public du Québec Relative aux communications entre les deux organismes		2000-12-20
Entente administrative (Imputation) CSST – RRQ Relative à un échange de renseignements	Loi sur l'accès, Art. 67, 69	1994-11-10
Entente administrative CSST – Ministère de l'Environnement et de la faune Relative à l'échange de certains renseignements	Loi sur l'accès	1998
Entente CSST – Ministère de la Sécurité publique Relative à la fourniture de services professionnels par le laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	LSST, Art. 170	1999-04-08
Entente CSST – Sa Majesté la Reine du Chef du Canada Relative à reconnaître les agents de l'État à bénéficier des avantages, des droits, des conditions et obligations prévus par la Loi du Québec par l'intermédiaire de la Commission	LATMP, Art. 17	1989-11-16
Entente CSST – Ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes – Ministre des Consommateurs et des Sociétés sur le Simdut Fixe les responsabilités respectives Canada-Québec relatives au Simdut, les modalités et les coûts de fonctionnement	LSST, Art. 62	1991-08-21
Entente CSST – La Commission des lésions professionnelles Relative à l'Accès sans frais, par lien électronique, à des renseignements de la CSST sur les dossiers contestés dont la CLP est saisie	Loi sur l'accès, LSST, Art. 170	1999-04-19
Entente CSST – Ministre de l'Emploi Relative à déterminer les responsabilités des deux organismes en vertu du chapitre VI de la LATMP, les conditions et les modalités de remboursements, du BEM et du Comité spécial des présidents des comités des maladies professionnelles pulmonaires	LSST, Art. 170 LATMP, Art. 216	1994-05-04

Titre	Référence légale	Date de signature
Entente CSST – Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle	LSST, Art. 170	1993
Relative aux fins de considérer toute personne qui exécute un stage d'évaluation en entreprise dans le cadre du programme «Reconnaissance des compétences professionnelles» comme un travailleur à l'emploi du Ministre		
Entente CSST – Ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle	LATMP, Art. 144	1992-10-30
Définit les modalités par lesquelles la Commission remet au Ministre le montant déduit des indemnités payables à un bénéficiaire en vertu de la LATMP ou le montant déduit des rentes hebdomadaires ou mensuelles versées à une victime en vertu de la LAT		
Modification à l'Entente CSST – Ministre de la Sécurité du revenu du 30 décembre 1992	LATMP, Art. 144	1995-12-04
Adapter la nouvelle terminologie à la suite de modifications législatives		
Entente CSST – Le Ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle	Loi sur l'accès, Art. 68.1	1992-09-03
Relative à l'échange de renseignements en vertu de l'article 68.1 de la <i>Loi sur l'accès</i>	Att. 00.1	
Entente CSST – SAAQ Relative à l'application de certaines dispositions législatives dans les cas où un organisme verse déjà une indemnité de remplacement de revenu	LATMP, Art. 449	1992-03-04
Lettre d'Entente CSST – SAAQ Relative aux modalités d'implantation de l'Entente CSST – SAAQ	LATMP, Art. 449	1992-03-04
Modification à l'Entente CSST – SAAQ Adapter la nouvelle terminologie à la suite de modifications législatives	LATMP, Art. 449	1995-04-11
Entente CSST - SAAQ	LATMP, Art. 16	1995-12-10
Entente CSST – SAAQ Relative à l'échange de renseignements en vertu des articles 68 et 68.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	Loi sur l'accès, Art. 68, 68.1	1995-12-20
Modification à l'entente	Art. 68, 68.1	2006-01-12
Entente CSST/Office Québec – Amérique pour la jeunesse Relative à l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles à certaines stagiaires de l'Office	LATMP, Art. 16	2001-05-18
Entente CSST/ Office franco-québécois pour la jeunesse	LATMP, Art. 16	1997-06-25
CSST - Ministère du Développement des ressources humaines et la Commission de l'assurance emploi du Canada - DRHC	LATMP, Art. 16	2002-07-22

Titre	Référence légale	Date de signature
Entente-type CSST – MSSS Relative aux soins et aux traitements fournis par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre de la LATMP	LATMP, Art. 195 et 198.1	1996-05-16
Entente CSST – MSSS Relative à l'indemnisation des travailleurs oeuvrant dans le programme gouvernemental «Chèque emploi-service» Entente CSST - MSSS Relative aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la LSST	LATMP, Art. 16 LSST, Art. 170	2000 1990-06-18
Contrat-type CSST – Centres hospitaliers Relatif aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la LSST	LSST, Art. 107 2° Décret 948-91	1991-07-03
Lettre d'Entente CSST – MSSS Relative à l'application de l'approbation par la Commission du plan d'organisation des centres hospitaliers où existe un département de santé communautaire	Contrat type Art. 6.01	
Accord CSST – RAMQ Relative à l'administration par la RAMQ, pour le compte de la CSST, du programme de traitement et de paiement de demandes de paiement	Décret 3246-81	1981-08-05
Modalités administratives CSST – RAMQ Relatives aux programmes de santé au travail afférents aux professionnels de la santé visés par le chapitre VIII de la LSST	LSST, Art. 247	1984-04-05
Entente CSST – RAMQ Relative à l'échange de certains renseignements	Décret 751-87 LATMP, Art. 42 Loi sur l'accès, Art. 68 à 70	1986-11-19
Protocole d'entente CSST – MSSS Concernant la communication de renseignements contenus dans la banque de données ministérielles en matière de santé au travail (SMEST)	LSST, Art. 127 8° et 167 9°	1994-08-03
Entente CSST-MEQ Relative à la création d'un comité permanent pour favoriser l'intégration de la santé et de la sécurité du travail dans la formation	LSST, Art. 167 13° et 167 14°	1986-01-29
Entente administrative CSST-Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Relative à l'amélioration de l'intégration de la santé et de la sécurité du travail dans la formation professionnelle et technique	LSST, Art. 167 13°	2005-03-22
Entente - Ministère de la famille, des aînés et de la condition féminine – échange renseignements	LSST, Art. 170 et 174	2005-03-22

TITRE	Référence légale	Date de signature						
Entente – Institut national de santé publique du Québec – relative au financement des activités de dépistage des maladies professionnelles prévue dans le cadre des programmes de santé au travail	LSST, Art. 107, 109 et 110	2005-07-22						
Entente CSST –Ministre de l'emploi et de la solidarité sociale Relative à la mise en œuvre de la Loi sur l'assurance parentale	Loi sur l'accès, Art. 67 LSST, 174.1	2007-04-25						
Entente CSST – Ordre des ingénieurs du Québec Relative à l'échange de renseignements sur les chantiers de construction	LSST, Art. 167 7°, 173	2006-03-27						
Entente Ministère de la culture et des communications	LATMP, Art. 16	2005-12-09						
Entente CSST – Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale Relative à l'élaboration et à la gestion de programmes de formation et de qualification professionnelles de la main d'œuvre dans des métiers ou fonctions – risque pour la santé et la sécurité	LSST, Art. 167 13°	2006-11-16						
Entente Québec / Wallonie-Bruxelle jeunesse	LATMP, Art. 16	2007-12-18						

Source: CSST - Mars 2008

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

32. LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS DONT A FAIT PARTIE LE MINISTÈRE ET/OU SES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES

Liste de toi et résultats	us les comités interministériels ou avec tout autre partenaire. Mandat, membres, budget
	La réponse à cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

33. ÉVOLUTION PAR ANNÉE, DEPUIS 2001-2002, DE LA VALEUR DES DÉPENSES NON IMPUTÉES À UN EMPLOYEUR ET ÉVOLUTION DE LA PART DE CES DÉPENSES DANS LES DÉPENSES TOTALES DE LA CSST

Évolution par année, depuis 2001-2002, de la valeur des dépenses non imputées à un employeur et évolution de la part de ces dépenses dans les dépenses totales de la CSST
Pour les années de lésion 2001 et plus, les coûts d'indemnisation non imputés à des dossiers d'employeurs sont estimés à environ 25 % des coûts totaux. Depuis le milieu des années 1990, ce pourcentage a presque doublé.
Étant donné que les besoins financiers à financer selon le risque représentent 1 789,4 M\$ dans la tarification de 2008 et correspondent à un taux de 1,68 \$ du 100 \$ de masse salariale cotisable, la part relative aux coûts non imputés représente un montant de 447,4 M\$ et correspond à un taux de 0,42 \$.
Source : Direction de l'actuariat et de l'expertise en financement – Avril 2008

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

34. ÉVOLUTION DES TRAVAUX CONCERNANT UNE MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE FINANCEMENT DU FONDS GÉNÉRAL

										de							
	ér																

Le comité du conseil d'administration sur la capitalisation s'est réuni en novembre 2007 afin d'actualiser la politique au contexte actuel de capitalisation du régime. Les travaux du comité ont conduit à des modifications à la politique, entérinées par le conseil d'administration à la séance du 15 novembre 2007 (résolution A-72-07).

La politique de capitalisation s'appuie toujours sur les mêmes principes fondamentaux, à savoir l'objectif de pleine capitalisation, l'équité entre les générations et les catégories d'employeurs, la stabilité du taux moyen de cotisation et l'amortissement des surplus et déficits sur un horizon raisonnable. La politique amendée en novembre 2007 introduit toutefois un nouveau principe qui vise à ce qu'un surplus se traduise par une baisse du taux moyen et qu'un déficit se traduise par une hausse de ce taux.

Pour atteindre le nouveau principe, les modalités d'amortissement des surplus ou déficits ont été modifiées. Premièrement, au lieu d'amortir chaque écart annuel sur une période donnée, c'est le solde cumulé des écarts qui est amorti sur cette période. Deuxièmement, les différentes catégories d'écarts sont, dans la mesure du possible, amorties sur des périodes similaires.

Les nouvelles modalités d'amortissement seront prises en compte dans l'établissement du taux moyen de cotisation de 2009 qui sera effectué en mai 2008.

Source: Direction de l'actuariat et de l'expertise en financement – Avril 2008